



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 7 octobre 2015 – n°109/H030

COMMISSION « TERRITOIRES »

Réunion du 7 octobre 2015

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
AVIS D'OPPORTUNITÉ	24

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION TERRITOIRES

- 7 octobre 2015 -

Président : Jean-Marie VANLERENBERGHE

Rapporteurs : Sylvie MARCHAND, Insee
Michel DUEE, DGCL

Responsable de la commission : Henriette LANTIN (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	4
I. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DE PROJET D'ENQUETE.....	4
II. STATISTIQUES TRANSFRONTALIERES.....	5
III. PROPOSITION D'AVIS.....	20
IV. PRESENTATION DES PROGRAMMES ANNUELS DE TRAVAIL 2016.....	20
CONCLUSION.....	22

DOCUMENTS PRÉSENTES

- [Statistiques transfrontalières : dossiers d'informations disponibles sur les sites de la mission opérationnelle transfrontalière \(MOT\) et de l'observatoire des territoires du CGET - Territoires - 2015 - 2e réunion](#)
- [Programme statistique 2016 - Commission Territoires - 2015 - 2e réunion](#)
- [Fiches descriptives d'enquêtes - Territoires - 2015 - 2e réunion](#)
- [Les statistiques transfrontalières : le cas de la Grande Région - Sgar Lorraine - Note](#)
- [Enquête trimestrielle de conjoncture sur l'investissement public local - Insee - Diaporama](#)
- [L'observation des territoires transfrontaliers : enjeux et pratiques aux frontières françaises: perspectives européennes - MOT - Diaporama](#)
- [Observatoire Statistique de l'Arc Jurassien - Ostaj - Diaporama](#)
- [Les travaux statistiques transfrontaliers dans l'Arc jurassien - Insee - Diaporama](#)
- [L'observation des points de passages-frontière transalpins et pyrénéens à partir des origines destinations des poids lourds - SOeS - Diaporama](#)
- [Enquête Déplacements 2016 de la métropole européenne de Lille \(MEL\) : Enquêter la mobilité quotidienne des habitants de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai : 1 territoire, 2 pays, 3 enquêtes - MEL - Diaporama](#)
- [Les groupes : nationalité et implantations - Insee - Diaporama](#)

Liste des participants

ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
AST	Dorothee	Insee Lorraine
AUDIBERT	Pierre	Conseil national de l'information statistique
BACCAÏNI	Brigitte	Commissariat général à l'égalité des territoires
BASLE	Maurice	Université de Bretagne Sud
BIENVENU	Jean-Marc	MGDIS
BOUSCASSE	Marc	Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
BOVAR	Odile	Individuel
CARON	Nathalie	Min. Écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
CROCQUEY	Edwige	Insee Nord Pas-de-Calais
DAUTEL	Vincent	Institut luxembourgeois de recherches socio-économiques
DEMONT	Élisabeth	Conseil national de l'information statistique
DENERT	Olivier	Mission opérationnelle transfrontalière
DERVIEUX	Lise	Min. Écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
DUÉE	Michel	Min. Intérieur - Dir. glé collectivités locales - Dép. études et statistiques locales
DUPORT	Muriel	Secrétariat général pour les affaires régionales - Lorraine
DUPREZ	Jean-Paul	Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique
FLOCH	Jean-Michel	Insee - Diffusion et action régionale
GAILLET	Lucinda	Maison de l'emploi du valenciennois
GOURVENEK	Sophie	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
GUILLABERT	Anne	Secrétariat général pour les affaires régionales - Rhône Alpes
HARAN	Louise	Commissariat général à l'égalité des territoires
HUBERT	Jean-Paul	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménag. et des réseaux
IMHOF	Gilles	Statistique Vaud
LANG	Raymond	France nature environnement
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique
MAINGUÉNÉ	Alice	Min. Intérieur - Dép. statistiques, études et documentation
MARCHAND	Sylvie	Insee - Diffusion et action régionale
MARIOTTE	Henri	Insee - Statistiques d'entreprises
MARQUIER	Rémy	Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
MAUREL	Françoise	Insee - Diffusion et action régionale
PASSERON	Vladimir	Insee - Études et synthèses économiques
PERRAIN	Laurent	Min. Éducation nationale, enseign. sup. et recherche - Dir. glé enseign. sup. et insertion prof.
PÉTOUR	Patrick	Insee Franche Comté
PEYRONY	Jean	Mission opérationnelle transfrontalière
RABAUD	Mathieu	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - Direction territoriale Nord-Pica
RENNE	Catherine	Insee - Études et synthèses économiques
RICARD	Alexia	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
ROYER	Florent	Min. Écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
SORMANI	Nicolas	Fédération nationale des transports routiers
SZYMANSKI PANNETIER	Karine	Métropole européenne de Lille
VANLERENBERGHE	Jean-Marie	Sénat
VOLLOT	Mickaël	Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Jean-Marie VANLERENBERGHE.

INTRODUCTION

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Bonjour. Je tiens à vous remercier toutes et tous de participer à cette réunion, en particulier tous ceux qui viennent de Suisse. Nous aborderons aujourd'hui les statistiques transfrontalières. Avant cela, nous devons examiner pour avis d'opportunité une enquête de conjoncture menée auprès des administrations publiques locales.

I. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DE PROJET D'ENQUETE

Enquête de conjoncture auprès des administrations publiques locales

Catherine RENNE, Insee

L'Insee souhaite conduire une enquête de conjoncture sur l'investissement public local. Cette enquête de conjoncture poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit principalement de recueillir de l'information quantitative, mais surtout qualitative sur l'investissement des collectivités locales. Cette enquête vise aussi à créer un baromètre régulier et durable des intentions de dépenses des collectivités locales. Enfin, elle a vocation à s'inscrire dans la durée et à venir compléter notre dispositif d'enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et des ménages.

Ce projet sera copiloté par l'Insee et la Caisse des Dépôts. La collecte sera réalisée par le département de la conjoncture de l'Insee. Elle couvrira la France entière, DOM compris. Dans un premier temps, nous restreindrons le champ aux seules collectivités locales. Nous en interrogerons ainsi 3 000, soit toutes les régions, tous les départements et toutes les communes et groupements à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants. Les collectivités locales comprenant 1 000 à 10 000 habitants feront quant à elles l'objet d'une enquête par sondage.

Les collectivités locales constituent aujourd'hui le premier investisseur public en France. Elles réalisent en effet 43 milliards d'euros d'investissements par an, soit 10 % de l'investissement total. Cet investissement présente des conséquences très importantes sur l'économie française et tout particulièrement sur l'activité et l'emploi du secteur de bâtiment et des travaux publics. Pour autant, le système d'information sur l'investissement public local est relativement fruste et mal adapté aux besoins. Il reste nettement moins développé que pour les entreprises ou les particuliers. En outre, il ne permet pas de capter les fluctuations conjoncturelles de l'investissement en cours d'année, des éléments utiles à l'analyse conjoncturelle. Si nous nous intéressons par exemple aux investissements des collectivités locales en 2015, les premières estimations sur les régions et les départements ne sont disponibles qu'à partir de juillet 2015. Pour obtenir des estimations sur l'ensemble du champ, il faut attendre les données de la comptabilité nationale qui paraîtront en mai 2016.

Pour élaborer notre questionnaire, nous nous sommes fondés sur l'expérience que nous avons acquise auprès des entreprises. Ce questionnaire comprendrait essentiellement des questions qualitatives. Le temps de réponse ne devrait pas excéder 15 minutes. Nous envisageons d'interroger les collectivités locales tous les trimestres sur leurs prévisions d'investissement et sur les investissements qu'elles ont réalisés. Deux fois l'an, nous les interrogerions également sur leurs motivations, les facteurs qui ont influencé leur décision d'investir et la destination de leurs investissements.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

J'avais formulé une légère remarque sur l'opportunité de réaliser une enquête trimestrielle. Ce rythme se révèle-t-il réellement indispensable ? Du point de vue des collectivités locales, en effet, même si le questionnaire reste relativement simple, les collectivités ne possèdent pas toujours toutes les informations sur des investissements à ce niveau. C'est plutôt à l'année que l'on peut chiffrer l'investissement.

Vladimir PASSERON, Insee

Nous avons voulu nous inspirer très fortement de l'enquête Investissements que nous conduisons auprès des entreprises industrielles auxquelles nous posons des questions tous les trimestres sur leurs

investissements annuels. Nous avons bien conscience que les projets d'investissement, pour les acteurs privés comme pour les acteurs publics, couvrent généralement une période plus longue. C'est la raison pour laquelle nous posons des questions sur l'ensemble de l'année. Notre expérience auprès des entreprises montre que lorsque nous posons régulièrement la question, nous pouvons suivre les changements dans les décisions d'investir des acteurs. Ces révisions en cours d'année nous permettent d'effectuer les révisions aussi ajustées que possible des investissements.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Votre explication me convainc.

La Commission Territoires donne un avis d'opportunité favorable sur l'enquête trimestrielle de conjoncture sur l'investissement public local.

II. STATISTIQUES TRANSFRONTALIERES

1. L'observation des territoires transfrontaliers : enjeux et pratiques aux frontières françaises ; perspectives européennes

Jean PEYRONY, Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)

Nous tenons à vous remercier de convier la MOT, ce qui témoigne de la reconnaissance de cette thématique des territoires transfrontaliers et des besoins d'observation sur laquelle nous travaillons depuis de nombreuses années. Je vous présenterai en préambule la MOT et son fonctionnement. Olivier Denert, qui connaît son histoire depuis l'origine, vous expliquera la démarche d'observation transfrontalière et ses développements récents. Je reprendrai enfin la parole pour évoquer les perspectives européennes liées à une actualité politique très forte sur ce champ.

La MOT est une structure originale, car elle repose sur plusieurs niveaux. Elle constitue d'abord une association d'acteurs de la coopération transfrontalière, essentiellement locaux, et un outil pour les États, et d'abord pour l'État français qui soutient la MOT depuis son origine au travers du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). La MOT avait été fondée par la Datar¹, la Caisse des Dépôts, le ministère des Affaires étrangères et la DGCL² du ministère de l'Intérieur. Nous avons, depuis l'origine, le double soutien des acteurs nationaux et locaux, mais nous travaillons aussi pour d'autres États voisins.

Les missions principales de la MOT sont au nombre de quatre :

- aider à la définition et à la conduite de politiques publiques en faveur de la coopération transfrontalière menées par les États et l'Union européenne à l'instar du programme Interreg, dans l'optique d'améliorer ces politiques publiques en travaillant avec les administrations et le législateur ;
- réaliser l'ingénierie territoriale et de projet pour les territoires régionaux et locaux transfrontaliers, dans tous les champs du développement territorial (santé, développement économique, transports, environnement, etc.), à travers des expertises diverses ;
- assurer la mise en réseau et l'information *via* des séminaires, des conférences, des cahiers et un site internet, avec des ressources spécifiques sur l'observation transfrontalière ;
- assurer la mise en réseau européenne, puisque nous travaillons de plus en plus avec la Commission européenne, le Parlement, le Comité des régions, le Conseil de l'Europe et d'autres institutions comme la nôtre sur d'autres frontières.

La MOT compte près de 70 membres, pour l'essentiel des collectivités territoriales réparties de part et d'autre des frontières françaises, ainsi que des États (Luxembourg, Andorre et Monaco), des entreprises publiques SNCF, ErDF, etc.), et des réseaux nationaux comme le réseau des agences d'urbanisme ou celui des parcs naturels régionaux.

¹ Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

² Direction générale des Collectivités Locales

Olivier DENERT, MOT

La MOT a été créée à la fin des années 1990 sur le constat de la faible visibilité des flux de travailleurs frontaliers. Elle a réalisé pour la première fois en 1999 une carte nationale sur ces questions transfrontalières. La carte a eu un impact relativement important, puisqu'elle montrait que les flux sortants représentaient alors 97 % du total des flux. À l'époque, la démarche se révélait assez artisanale, puisque les données sur les flux entrants depuis les pays voisins étaient réduites, alors que le recensement permettait de bien quantifier les flux sortants depuis la France.

L'investissement de la MOT dans cette observation s'est traduit par la publication de deux éditions d'un *Atlas de la coopération transfrontalière*, avec une centaine de cartes à la fois quantitatives et qualitatives qui présentent des dynamiques sur de nombreux sujets comme les transports, la santé, les structurations juridiques transfrontalières, etc. Cet ouvrage a été diffusé très largement et toutes les cartes sont en ligne sur notre site internet. Nous avons toutefois constaté assez rapidement que nous étions limités dans notre approche statistique et nous avons cherché à aller plus loin en essayant de dégager des indicateurs.

Dans ce contexte, la Datar a mené en 2006 une étude expérimentale sur l'observation à l'intérieur des agglomérations transfrontalières sur trois sites pilotes, Dunkerque, Longwy et Genève. Ce premier galop d'essai permettait de recenser l'existant et d'identifier les grandes thématiques qu'il paraîtrait intéressant d'analyser. Cette étude a été suivie d'une seconde étude expérimentale, plus ambitieuse, qui associait la Fédération nationale des agences d'urbanisme et neuf agences d'urbanisme pour travailler sur dix sites urbains transfrontaliers, en conservant le même mode de représentation cartographique sur l'ensemble des sites. Ce travail a été livré en 2012 à la Datar et un certain nombre d'éléments est disponible sur le site de l'Observatoire des territoires rattaché au CGET.

Cette étude a été présentée lors d'un grand colloque en décembre 2012 à Nancy réunissant plus de 150 personnes. Il s'agissait de partager le constat d'une grande dispersion des approches locales. Il existe un grand nombre d'initiatives d'observation transfrontalière le long des frontières, mais aucune n'est coordonnée avec l'autre, ce qui ne nous permet pas de dégager une vision globale de ce phénomène. Cette observation se heurte à des obstacles multiples, que ce soit la difficulté d'accès aux données, la diversité des notions et des indicateurs de part et d'autre de la frontière, la grande hétérogénéité des millésimes, la difficulté d'accès aux fonds cartographiques ou l'asymétrie des maillages administratifs. Certains sujets thématiques restent également invisibles faute d'être observés. La question du développement économique, de l'inclusion sociale, les problématiques de coûts du foncier sont autant de sujets prégnants et caractéristiques dans les zones frontalières, mais nous restons dans l'incapacité de les appréhender, puisque nous ne les observons pas. Améliorer l'observation transfrontalière constitue donc un enjeu de meilleure connaissance de ces territoires qui représentent quand même des laboratoires de la construction européenne.

La question se pose aussi du lien entre la production de données statistiques transfrontalières et l'action publique. Nous avons besoin de ces statistiques transfrontalières pour éviter de tomber dans l'intuition et mener de véritables politiques publiques fondées. Nous sommes également confrontés à la question du financement de cette observation transfrontalière. Les programmes européens Interreg qui financent la coopération transfrontalière ont financé, dans les premières générations, un certain nombre de dispositifs. Certains gestionnaires de programme estiment que l'observation est aujourd'hui entrée dans une routine et ne nécessite plus vraiment de cofinancements. Enfin, la crise économique et financière menace la coopération et le fonctionnement même des bassins de vie transfrontaliers. La crise des migrants peut également remettre en cause les accords de Schengen. Il importe d'observer ces entraves à la libre circulation. Nous ne disposons plus depuis 2009 de données consolidées à l'échelon européen sur les flux de travailleurs frontaliers, ce qui pose des questions sur l'idée d'intégration européenne. La France représente 40 % de l'ensemble des flux de travailleurs frontaliers de l'Union européenne (plus la Norvège et la Suisse), ce qui place notre pays dans une position clé dans sa capacité à observer ces dynamiques majeures sur les frontières. À l'inverse, la Suisse constitue le premier pays importateur de travailleurs frontaliers.

À la fin du séminaire de Nancy, la décision a été prise au niveau politique de consentir des efforts de coordination de l'observation statistique transfrontalière en fondant un dispositif à deux niveaux, avec un comité stratégique transfrontalier qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis juillet 2013, associé à un groupe de travail technique transfrontalier. Le comité stratégique, présidé par le CGET, regroupe les différentes administrations de l'aménagement du territoire des pays voisins. Il a pour mission de définir les sujets à investiguer et de dégager les thématiques prioritaires. Le groupe de travail technique, lui, réunit les représentants des instituts statistiques nationaux ou locaux, selon la structure de l'État.

Ce dispositif fonctionne depuis bientôt deux ans. Il a donné lieu à de nombreuses réunions et de nombreux travaux. Il a notamment permis la mise en réseau des acteurs locaux, nationaux et européens qui ne se connaissaient pas. Il faut saluer la présence presque systématique de la Commission européenne à ces réunions. Ces travaux ont abouti à recensement de l'ensemble des études sur l'observation statistique transfrontalière, avec un focus sur l'emploi transfrontalier. Les données sont disponibles sur le site de la Mission opérationnelle transfrontalière. Un travail a également été réalisé sur la comparaison des modes de recensement. Un autre a permis de bâtir une carte de la disponibilité des données relatives aux flux de travailleurs frontaliers en Europe..

Aujourd'hui, la France qui était à l'initiative de ce dispositif continue de s'intéresser très fortement à cette démarche, eu égard à sa position géographique. Deux cartes ont été réalisées par l'agence d'urbanisme de Nancy et montrent les flux de travailleurs qui sortent de la future région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Il apparaît qu'en valeur absolue, ces flux se révèlent plus importants que les flux qui se dirigent vers l'Île-de-France. Cette carte montre à quel point il s'avère important d'observer de façon beaucoup plus fine et systématique les dynamiques qui sont à l'œuvre.

Jean PEYRONY

Il nous a semblé important de vous présenter des perspectives d'action. Au niveau européen, la politique de cohésion est une politique communautaire qui vise les territoires et dispose de moyens financiers relativement importants. Même s'ils représentent une part relativement réduite de la politique de cohésion elle-même, les programmes Interreg peuvent, sur une frontière donnée, représenter plusieurs dizaines de millions d'euros.

Les programmes Interreg ont été mobilisés pour soutenir des initiatives pilotes à une époque où il s'avérait sans doute plus facile de conduire des projets « bottom-up ». Aujourd'hui, ces programmes sont sommés de respecter des priorités « top-down » fixées notamment dans le cadre d'Europe 2020 et appellent à des projets concrets plutôt que des études. Or dans le même temps, il existe une exigence croissante d'efficacité. Les programmes doivent donc produire non seulement des indicateurs d'activité, mais aussi des indicateurs de résultat, décrivant la situation de départ et le changement souhaité et mesurant si ce changement a été atteint. Nous considérons qu'une occasion se présente donc à nous, sur les thématiques retenues par ces programmes, d'obtenir des financements pour des opérations nouvelles permettant de créer des instruments statistiques et des observatoires. Encore faut-il en convaincre les autorités de gestion, les secrétariats et les partenaires de ces programmes. C'est un premier combat qu'il nous faut mener, notamment pour la prise en compte des territoires. En effet, les politiques communautaires sont très souvent sectorielles alors que nous plaignons pour une approche intégrée de développement au service de territoires dont il faut mesurer la réalité dans une démarche fonctionnelle.

Une seconde opportunité s'offre à nous. Le programme de recherche appliquée en matière d'aménagement du territoire Espon est financé dans le cadre d'Interreg par le Feder et associe les 28 États membres et les États voisins. Le CGET participe au comité de suivi de ce programme. Nous estimons qu'il devrait davantage prendre en compte ce besoin de connaissance transfrontalière, en finançant des études pilotes ou en mutualisant les opérations conduites sur différentes frontières. Il faut toutefois en convaincre nos partenaires. Nous ne pouvons cependant pas tout attendre d'un programme européen qui représente quelques dizaines de millions d'euros. Le sujet se révèle beaucoup plus vaste et concerne l'ensemble des statistiques publiques nationales et européennes. La DG REGIO a réalisé une avancée très significative dans ce sens. Durant de longues années, la DG REGIO s'est retranchée derrière la complexité du sujet pour ne pas l'explorer davantage. Très récemment, sous l'initiative des Pays-Bas, la DG REGIO a réuni les partenaires de différentes frontières d'Europe afin de lancer dans les prochaines semaines une étude pilote qu'elle financerait à hauteur de 300 000 ou 400 000 euros. Cette étude permettrait de nourrir le futur rapport Cohésion que la Commission publie tous les trois ans, un document politique très attendu qui dresse l'état des territoires de l'Union européenne. Pour le rapport 2017, il s'agirait de travailler sur l'emploi et peut-être la santé. La DG REGIO va lancer un appel à projets et s'attend à ce que les acteurs les plus actifs sur le sujet y répondent. L'Insee, le CGET devront se positionner, avec notre appui, comme devraient le faire les pays du Benelux et du Nord de l'Europe qui s'intéressent beaucoup à ces questions d'observation transfrontalière.

Pour autant, les sujets d'intégration transfrontalière et d'aménagement du territoire européen ne constituent pas des sujets exclusivement communautaires. Sur ces thématiques, en effet, les États membres conservent un rôle très important, car la plupart des statistiques sont produites par le niveau national. Dans le processus intergouvernemental sur les questions de développement territorial, le Luxembourg, qui assure la présidence du Conseil de l'Union européenne pour le second semestre 2015, a pris l'initiative, dans le champ des politiques urbaines qui associent les 28 États membres, les États voisins et la DG REGIO, de

mettre en avant la problématique des obstacles à la coopération transfrontalière, et notamment le manque de données. Les ministres de l'Aménagement du territoire se réuniront d'ailleurs en novembre et pourront évoquer ces sujets. Cette initiative traduit une prise de conscience politique des États.

L'initiative de la Commission européenne comme celle du Luxembourg, qui pourrait être prolongée sous la présidence néerlandaise puis slovaque, offre une opportunité politique de conforter la démarche du Comité stratégie transfrontalier (CST) en lui donnant une reconnaissance européenne. Une question demeure néanmoins sur la configuration spatiale de ces initiatives. L'Allemagne a confié au niveau fédéral une mission sur les territoires transfrontaliers et un projet pilote a été lancé récemment sur l'observation de ces territoires au travers d'un office technique fédéral, le BBSR. L'Allemagne dialogue avec la France sur cette question au sein du CST, mais elle souhaite également travailler avec d'autres États voisins comme la Pologne et la République tchèque. Le Benelux se montre aussi très actif sur le champ des coopérations transfrontalières. Nous avons reçu des signaux très positifs et de nombreuses initiatives locales et régionales ont été lancées. Il faut maintenant mettre cette complexité en ordre de marche pour progresser.

2. Dix ans de fonctionnement de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc jurassien (Ostaj) : enjeux et attentes des partenaires, bilan en termes de concept et méthodes

Gilles IMHOF, Statistique Vaud – Suisse

L'Arc jurassien constitue une petite région à cheval sur la Suisse et la France. L'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (Ostaj) a été créé en 2005 grâce à un programme Interreg, avec le soutien de la Conférence Transjurassienne (CTJ), un organisme politique de concertation qui regroupe le préfet de région, la présidence du conseil général et un ministre suisse, avec une présidence tournante.

Cet observatoire a été créé au moment de l'entrée en vigueur de la deuxième étape des accords bilatéraux de libre circulation signés entre la Suisse et l'Union européenne. Aujourd'hui, plus de 45 000 travailleurs frontaliers font la navette entre la France et la Suisse chaque jour. Or, à l'époque, il n'existait aucune donnée de cadrage entre les deux territoires d'où le besoin de créer une structure pouvant proposer des informations harmonisées et comparables sur l'Arc jurassien. Cet observatoire est né aussi de la volonté politique de mettre en place un partenariat entre les offices statistiques suisses et l'Insee. L'Ostaj concentre son étude sur quatre départements français, le Jura, le Doubs, la Haute-Saône et Belfort, et trois cantons suisses, Vaud, Neuchâtel, Jura, ainsi qu'une partie du canton de Berne. Ni Genève ni Bâle ne sont prises en compte.

La création de l'Observatoire avait pour ambition de :

- construire un système d'observation et d'information statistique harmonisé entre les parties suisse et française ;
- offrir une perception homogène et cohérente de la situation et du développement de l'espace franco-suisse ;
- fournir un ensemble de données statistiques et d'analyses de référence ;
- bâtir un instrument d'aide à la prise de décision des autorités comme des acteurs locaux et régionaux ;
- appréhender globalement la situation transfrontalière afin de favoriser un développement équilibré et harmonieux de la région.

Entre 2005 et 2007, l'Observatoire a réalisé un état des lieux statistique pour fournir des données de cadrage sur cet ensemble franco-suisse. Il a également travaillé sur les derniers recensements et veillé à mettre en cohérence les données statistiques communes. La France et la Suisse suivent des nomenclatures différentes et des processus de production différents. Depuis 2008, l'Ostaj s'est efforcé de développer une expertise statistique sur son périmètre. Tant du côté français que du côté suisse, nous sommes chaque semaine, si ce n'est chaque jour, interpellés pour fournir des informations statistiques. Nous proposons également des analyses thématiques en fonction des attentes régionales et nous avons créé un site internet pour communiquer des informations géolocalisées, grâce à un outil de cartographie interactif rassemblant plus de 200 indicateurs. Enfin, nous élaborons des indicateurs conjoncturels et les actualisons tous les trimestres.

L'Ostaj vise avant tout les autorités politiques françaises et suisses, les représentants et partenaires institutionnels de la Commission Transjurassienne, les acteurs locaux et tous ceux qui interviennent dans l'Arc jurassien ainsi que ceux qui s'intéressent aux problématiques socioéconomiques de la zone. En termes d'organisation, un comité de pilotage structure et donne une impulsion sur les différents projets qui sont ensuite menés par un comité technique et opérationnel constitué de statisticiens. L'Observatoire fonctionne de manière relativement simple. Son financement est réglé par des conventions entre les partenaires. Chaque canton met à la disposition de l'Ostaj des moyens financiers et humains pour la production statistique par le biais des offices statistiques. L'État français, la région Franche-Comté et l'Insee apportent également leur contribution. Enfin, Interreg a financé le démarrage initial du projet d'Observatoire et finance encore partiellement certaines activités. Depuis la création de l'Observatoire, nous avons produit plus d'une trentaine de fiches thématiques, disponibles sur le site ostaj.org. Nous ne pouvons bien sûr pas suivre les mêmes thèmes que l'Observatoire mis en place entre le canton de Genève et l'Insee de Rhône-Alpes, qui conduit notamment des analyses sur certains axes économiques peu traités dans l'Arc jurassien. Nous nous intéressons en effet davantage à des problématiques locales tel le secteur primaire ou la micro-technique. Outre ces fiches thématiques, notre site internet propose des indicateurs trimestriels sur le chômage, l'emploi et l'évolution des frontaliers et permet de zoomer sur une région en particulier. Notre outil de cartographie interactif est également très apprécié. Sur les quatre territoires français et les quatre territoires suisses, vous pouvez choisir des indicateurs. Cet outil vous permet, par exemple, de connaître la part des frontaliers en fonction de leur lieu d'origine et leur lieu de destination dans l'emploi. Vous pouvez ainsi réaliser des analyses complémentaires pour identifier, par exemple, la commune qui affiche le taux de frontaliers ou d'étrangers le plus élevé.

Dans les prochaines années, nous allons continuer de consolider nos travaux sur nos thématiques principales que sont l'économie, l'emploi et la démographie. Nous explorerons également de nouvelles thématiques, même si l'exercice reste difficile, car nous ne disposons pas toujours des données nécessaires. En termes de mise à disposition, nous étendrons notre offre de cartographie en augmentant le nombre d'indicateurs et en offrant des zonages différents. Enfin, nous souhaiterions étoffer l'offre de données et indicateurs statistiques de notre site. Il nous faut par ailleurs améliorer la coordination des outils statistiques sur l'ensemble de la région franco-suisse, mettre en œuvre des partenariats multiples et compléter les informations disponibles sur notre site par des éléments méthodologiques qui font aujourd'hui défaut.

Nous avons produit de nombreuses fiches, lancé notre site internet, développé un outil cartographique interactif. Pour autant, nous avons éprouvé certaines difficultés à passer d'un financement Interreg à un financement institutionnel pour pérenniser la structure. En outre, les méthodes et processus de financement diffèrent entre la Suisse et la France, ce qui ne facilite pas notre tâche dans la recherche de financements et de priorisation des projets. Les sources de données dont nous disposons de part et d'autre de la frontière présentent, par ailleurs, des périodicités différentes, la France proposant des données de recensement quand la Suisse fournit plutôt des données par sondage. À l'intérieur même de la Suisse, nous sommes confrontés à des données disparates selon les cantons. Les cantons pouvant financer un suréchantillonnage de certaines enquêtes, les données à disposition peuvent donc se révéler différentes entre les cantons et il nous parvient parfois des demandes politiques à des années-lumière de ce que peut offrir la statistique. Enfin, nous ne connaissons pas en Suisse la période de réserve, ce qui rend plus complexe la diffusion de nos publications. L'élément positif de la démarche tient à la collaboration intense et enrichissante que nous avons développée avec l'Insee.

Pour terminer, nous organisons tous les deux ans un forum rassemblant toutes les parties intéressées par les problématiques socioéconomiques de l'Arc jurassien et nous accueillons entre 100 et 150 personnes à chaque édition.

Patrick PETOUR, Insee

L'Arc jurassien ne représente qu'une partie des enjeux transfrontaliers entre la France et la Suisse, puisque plus de 160 000 Français traversent la frontière vers la Suisse régulièrement et la région de Genève en accueille à elle seule près de 90 000. L'observation statistique de toutes les dimensions des échanges frontaliers reste très difficile, compte tenu de l'hétérogénéité des maillages et des concepts. Si nous connaissons relativement bien les flux transfrontaliers, nous appréhendons encore mal les enjeux de cohésion sociale.

Au quotidien, la coopération statistique se veut pragmatique. Un travail statistique préalable s'avère souvent nécessaire compte tenu des différences de référentiels, de définitions, d'outils, de zonages d'étude et de nomenclatures. Partager les analyses et rédiger conjointement les études prend également du temps, car les perspectives et les approches ne sont pas forcément convergentes de part et d'autre de la frontière. La

question du travail frontalier fait elle-même l'objet de comptabilisations différentes. À partir du recensement de la population, nous pouvons comptabiliser toutes les navettes entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Ces chiffres englobent à la fois les travailleurs frontaliers au sens administratif du terme, les travailleurs « annoncés », ainsi que les quelques Suisses qui résident en France et travaillent en Suisse. Le recensement fait apparaître 28 800 frontaliers en 2012 alors que la statistique de l'Office fédéral suisse en comptait 27 100 en mars 2012. L'Office suisse fournit en revanche des chiffres plus actuels. Ainsi, en juin 2015, il a dénombré 31 765 travailleurs frontaliers. À la même date, les fichiers de la Cnamts recensent uniquement 186 frontaliers à la même date. Cet écart n'apparaît pas aussi surprenant que cela, car les travailleurs frontaliers ont longtemps bénéficié du régime de l'option qui leur permettait de choisir leur système d'assurance sociale. Ce régime a aujourd'hui disparu et nous devrions progressivement récupérer une information administrative très utile pour connaître en temps réel les flux transfrontaliers.

Nous publions sur un même site des données qui ne sont pas vraiment comparables. En effet, en France, nous réalisons des corrections des variations saisonnières pour nos données conjoncturelles alors que la Suisse publie des données brutes. Nous essayons de résoudre cette problématique en publiant des glissements annuels, ce qui permet de s'affranchir des évolutions d'un trimestre à l'autre. Pour le taux de chômage, la France utilise la notion de taux de chômage localisé qui ventile régionalement et à un niveau plus fin le chômage au sens du BIT. La Suisse retient quant à elle une approche plutôt administrative du chômage fondée sur les demandeurs d'emploi en fin de mois. S'agissant enfin de la taille des établissements, la France décompte les salariés alors que le système suisse repose sur les emplois totaux et englobe les non-salariés, ce qui ne facilite pas les comparaisons.

Le maillage territorial constitue une question prégnante dans nos études, d'autant que les limites communales changent très régulièrement côté Suisse. En outre, nous sommes désormais outillés en termes de zonages d'étude, mais ces zonages s'arrêtent à la frontière. Ne pas pouvoir faire la jonction avec l'autre côté de la frontière représente une limite forte pour comprendre le fonctionnement de la zone frontalière. Nous avons essayé de nous affranchir de la frontière par un travail patient, mais coûteux du point de vue statistique. Nous avons produit des cartes de densité lissée qui permettent de rendre compte des densités de population de part et d'autre de la frontière. Nous pouvons également produire des cartes de variation de densité liée pour appréhender la dynamique démographique liée à l'entrée en vigueur des accords de libre circulation depuis 2002, qui ont véritablement boosté l'attractivité de la Franche-Comté et le développement démographique le long de l'axe entre Besançon et la frontière. Nous pouvons enfin produire des cartes pour comparer les densités lissées en matière d'emploi.

Les nomenclatures d'activités exigent aussi un travail de patience. Les nomenclatures françaises (NAF) et suisses (Noga) s'articulent néanmoins autour de la Nace européenne, ce qui nous permet de comparer les chiffres la plupart du temps. Néanmoins, il reste certaines différences entre les sous-classes et la Suisse n'opère pas de distinction entre les secteurs marchand et non marchand comme la France. Une étude est en cours sur l'économie présentielle dans l'Arc jurassien. Nous avons réussi dans ce cadre à assurer la convergence entre les deux nomenclatures à deux secteurs près, les activités de préparation de produits à base de viande et les activités de fabrication de pain et de pâtisserie fraîche. La NAF 2008 permet de séparer les activités artisanales des activités industrielles, seules les premières étant retenues dans la sphère présentielle. Or la Noga 2008 ne permet pas cette distinction. Nous avons donc choisi de reprendre tous les emplois de ces deux activités, ce qui nous conduira à majorer légèrement les activités de la sphère présentielle en France.

Sur la nomenclature des professions, l'exercice se révèle nettement plus compliqué. La PCS française reste en effet très singulière. Nous avons donc retenu plusieurs approches. Le recours à la nomenclature internationale CIP s soulève quelques difficultés, avec le mélange des salariés et non-salariés ou des employés et ouvriers non qualifiés dans certains groupes de cette nomenclature ou l'isolement d'une catégorie spécifique d'ouvriers qualifiés dans une autre. Dans ce domaine, nous avons publié la deuxième édition d'une étude qui vise à comparer les salaires horaires moyens français et suisses, un sujet important pour comprendre les dynamiques du travail frontalier. Or nous nous heurtons à une difficulté liée à l'absence de variable codifiant la catégorie socioprofessionnelle. Pour y remédier, nous avons construit, à partir de l'enquête suisse sur les salaires, une pseudo-catégorisation en quatre modalités : cadre, profession intermédiaire, employé et ouvrier en fonction des trois variables utilisées dans cette enquête, c'est-à-dire la qualification, la position professionnelle et l'activité exercée. L'exercice reste imparfait, mais il nous a permis de corriger les effets de structure pour réaliser notre étude.

La demande de nos partenaires suisses et français se révèle très forte. Aujourd'hui encore, certaines de ces demandes restent difficiles à traiter. Nous sommes très souvent interpellés sur la mobilité des frontaliers. Il ne s'agit pas seulement d'en mesurer le nombre. Il s'agit aussi d'identifier leurs modes de déplacement, car les mouvements pendulaires présentent un impact fort sur le développement durable. Le recensement de la

population nous renseigne sur le mode de transport principal. Pour compléter notre information, il nous faudrait une enquête du type de celles réalisées par le Certu, mais ces enquêtes se révèlent néanmoins longues et coûteuses. Dans le domaine de l'utilisation des sols, Corine Land Cover ne permet pas les comparaisons avec la Suisse. La connaissance de l'appareil de formation présente également une grande importance. Or il existe des différences telles entre les deux systèmes d'éducation que nous éprouvons de grandes difficultés à comparer les données. L'exemple du taux de bacheliers d'une même classe d'âge le démontre. Les Suisses sont bien formés pour les emplois, même s'ils affichent un taux de bacheliers plus faible que la France (de l'ordre de 46 % contre 85 % en France).

Quel avenir pour la coopération statistique dans l'Arc jurassien ? Nous nous interrogeons sur les conséquences de la réforme territoriale sur le périmètre futur de la coopération statistique transfrontalière. Côté français, le transfrontalier reste à fort enjeu pour l'État et la région, partenaires de l'Insee et cofinanceurs de l'Ostaj. Pour marquer l'intérêt qu'ils attachent à ces travaux et dans la perspective de la réforme territoriale, un accord a été conclu pour une reconduction en 2016 de la convention-cadre sur la gouvernance de l'Ostaj. La région, depuis quelques années, nous sollicite aussi depuis 2012 pour le suivi du programme Interreg dont elle est autorité de gestion.

3. L'observation des points de passage-frontière transalpins et pyrénéens à partir des origines-destinations des poids lourds

Nathalie CARON, SOeS

Nous allons quitter la sphère sociale et le problème de la mobilité des travailleurs transfrontaliers pour nous intéresser à la mobilité des marchandises entre pays, plus particulièrement sur la zone géographique de l'arc alpin et de la chaîne pyrénéenne. Cette observation repose sur un dispositif harmonisé entre les pays concernés.

Lise DERVIEUX, SOeS

Historiquement, l'observation des points de passage-frontière transalpins avait pour but d'éclairer des questions importantes pour la région de l'arc alpin et en particulier d'identifier la circulation des poids lourds et des trains, ne serait-ce que pour déterminer les investissements en infrastructures. Nous devons également répondre à des questions de sécurité, de coordination des secours, de gestion des congestions et d'impact écologique de la circulation dans les montagnes. Face à ces questions, trois pays, la Suisse, l'Autriche et la France ont convenu de la nécessité de partager leur constat sur le trafic transalpin.

Les observations ont démarré dans les années 1980 de manière séparée dans chaque pays avec l'ouverture des premiers tunnels dans les Alpes. Chacun d'eux a conduit des enquêtes « bord de route » aux frontières, mais aussi à l'intérieur du pays. Ces dispositifs se sont peu à peu coordonnés et ont entraîné en 1994-1995 la mise en place d'une base de données commune d'observation de ces trafics, la base Caft (Cross Alpine Freight Transport) sur les flux de trafics et leurs caractéristiques. Cette base a été alimentée tous les cinq ans depuis cette date. Sa prochaine alimentation est prévue pour la fin de l'année. En parallèle, un cadre international s'est bâti au début des années 2000 à la suite d'une série d'accidents dans les différents tunnels, avec la déclaration de Zurich pour l'amélioration de la sécurité et la constitution d'un groupe de travail sur la mobilité dans la région alpine. Enfin, en juin 2002, des accords ont été signés entre l'Union européenne et la Suisse sur le transport routier de marchandises par rail et par route, aboutissant à la création d'un observatoire permanent des transports de marchandises dans la région alpine.

En France, l'enquête Transit a été réalisée à quatre reprises en 1992, 1999, 2004 et 2010. Cette enquête observe le transport routier à certains points de passage par le biais d'entretiens effectués sur place d'un échantillon de chauffeurs routiers de poids lourds. Nous en retirons l'itinéraire précis du camion et la marchandise transportée. En France, cette enquête a été menée dans les Alpes et dans les Pyrénées. Dès les années 1990, en effet, la France s'est préoccupée de l'afflux du trafic dans les Pyrénées, qui était devenu plus important que dans les Alpes. La dernière édition a également inclus la circulation dans le tunnel sous la Manche. Elle n'a cependant pas été poursuivie après 2010 en raison de son coût élevé (plus d'un million d'euros) et de la nécessité de faire appel aux forces de l'ordre pour arrêter les poids lourds à la frontière, ce qui n'allait pas sans problème. Un nouveau dispositif est en cours de mise en place.

Nathalie CARON

Quatre points de frontière sont concernés par les remontées dans la base de données CAFT : Mont-Blanc, Montgenèvre, Vintimille et Fréjus pour l'arc alpin, et 2 points dans les Pyrénées, Bariatou et Le Perthus nous intéressent aussi pour les flux de transit du point de vue national.

Le nouveau système 2015 repose sur le dispositif harmonisé entre les pays de l'Union européenne de l'enquête TRM « Transport routier de marchandises » menée par l'ensemble des États membres en vertu d'un règlement européen de 2012. Eurostat coordonne la production et toutes les données sont rassemblées dans la base TRM-UE. En France, nous interrogeons 80 000 poids lourds chaque année, à raison de 1 500 poids lourds par semaine. Nous interrogeons chaque poids lourd sur tous les trajets effectués au cours d'une semaine de référence, collectant les origines-destinations des trafics, la nature, le tonnage et la dangerosité éventuelle de la marchandise, ainsi que la configuration du véhicule, son pavillon, son âge et ses essieux.

Pour asseoir notre système, nous avons également besoin de données de trafic routier (comptages), que nous pouvons obtenir sur les six points de passage. Contrairement au précédent, ce dispositif ne nous renseigne pas sur l'itinéraire suivi. Nous utilisons aussi des informations spécifiques à la partie française du TRM. En effet, dans notre enquête, lorsque le trajet implique une sortie du territoire, nous demandons le département d'entrée ou de sortie. Au sein du ministère, nous disposons également du modèle Modev qui nous donne des choix d'itinéraires en fonction des origines et des destinations. Nous avons ainsi pu bâtir une matrice de probabilités basée sur les renseignements du coût du trajet, de la durée, de la capacité des infrastructures et des difficultés d'ascension. Nous avons également tenu compte de la réglementation des tunnels pour le transport de marchandises dangereuses. Le processus se déroule en trois étapes. À partir du fichier rassemblant toutes les informations de l'enquête TRM, nous associons un point de passage à chaque origine et destination, en fonction des résultats de la matrice de probabilité. Nous pouvons alors caler l'ensemble de nos données sur les données de comptage disponibles à chacun de ces points de passage et nous réaffectons les trajets plusieurs fois pour connaître l'impact de cet aléa sur les résultats.

Pour nous assurer de la pertinence de notre dispositif pour les remontées 2015, nous avons comparé les résultats obtenus à partir de l'enquête Transit réalisée en 2010 et notre nouveau dispositif basé sur les données 2010. Dans ces résultats, un échange correspond à un transport international avec chargement ou déchargement en France, tandis qu'un transit correspond à un transport passant par la France sans chargement ni déchargement. Avec le nouveau système, les résultats se révèlent plutôt satisfaisants, car ils restent relativement proches de l'enquête Transit, même si le nombre de véhicules en transit apparaît légèrement plus élevé. Nous avons également identifié la part des pavillons tracteurs (nationalité du camion) sur les quatre points alpins et les deux points pyrénéens, ce qui explique la forte représentation des camions espagnols et portugais. Avec notre nouveau système, nous retrouvons la hiérarchie des pavillons sur le transit, mais nous observons une plus forte représentation du pavillon espagnol par rapport à l'enquête Transit. Il paraît toutefois difficile de comparer cette donnée, car lorsque l'enquête Transit avait été conduite en 2010 un problème survenu au point frontière du Perthus avait conduit la police à cesser de collaborer, affectant les résultats. Pour la Roumanie, notre système ne parvient pas à capter l'ensemble des pavillons roumains passant nos frontières, mais ce phénomène s'explique aussi par le fait que la Roumanie n'est entrée dans l'Union européenne qu'en 2007. Nous pensons que ces lacunes devraient être comblées avec les fichiers de TRM-UE de 2015.

Le nouveau dispositif donne globalement satisfaction et répond à la demande de l'Union européenne et de la Suisse. Les enquêtes TRM reposent sur un règlement européen, ce qui présente des avantages en termes de qualité, de pérennité et de comparabilité. L'information issue de la base TRM-UE se révèle équivalente aux données issues de l'enquête Transit. Elle reste également indépendante des aléas de collecte. En outre, elle est disponible à une périodicité plus rapprochée, puisque les bases TRM-UE sont disponibles chaque année. Les coûts s'avèrent nettement plus réduits que ceux d'une enquête. Ce dispositif pourrait par ailleurs être étendu à d'autres points de passage, sur l'Alsace, Calais ou le département du Nord par exemple, à la condition préalable de disposer de stations de comptage suffisamment fiables sur chacun de ces points.

Échanges avec la salle

Muriel DUPORT, SGAR Lorraine

Notre région est frontalière de trois pays, le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne et, dans le cadre de la réforme territoriale, nous deviendrons également frontaliers de la Suisse, *via* l'Alsace. C'est dire combien il

importe de disposer de données transfrontalières. Je m'appuierai sur un exemple précis. Dans les années 2006, la France manquait alors de maisons de retraite. Des maisons de retraite ont donc été construites dans la région de Longwy, voisine de la Belgique, mais celles-ci sont restées vides. Les Français préféraient en effet partir du côté belge. Nous observons de nombreux phénomènes de ce type. Ainsi, les jeunes Français choisissent d'effectuer leurs études paramédicales en Belgique. Ces phénomènes méritent d'être mesurés, car ils influent sur les politiques d'aménagement du territoire.

Dorothee AST, Insee Lorraine

Il existe un groupe des offices statistiques de la grande région qui rassemble la Lorraine, le Luxembourg, la Wallonie et deux régions allemandes. Nous rencontrons les mêmes problèmes techniques que l'OSTAJ, mais nous nous heurtons aussi à des problèmes plus politiques de positionnement des travaux statistiques par rapport aux travaux politiques dans la grande région. Le groupe statistique ne bénéficie pas de financements et a peu de visibilité sur les travaux politiques. La réforme territoriale soulève également des interrogations, car l'Insee participe aussi aux travaux dans le cadre de la conférence du Rhin supérieur en Alsace, avec la Suisse et une partie de l'Allemagne.

Jean-Paul HUBERT, Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar)

Dans les fichiers du recensement, la localisation du lieu de travail à l'étranger est connue pour les pays du nord-est de l'Europe, mais pas pour l'Italie ou l'Espagne. Pour quelle raison ?

Sylvie MARCHAND

Au département de l'action régionale de l'Insee, nous encourageons les travaux transfrontaliers en lien avec les politiques publiques. La réforme territoriale ne change rien à l'intérêt et à l'importance de ces questions. J'imagine que dans une grande région Bourgogne-Franche-Comté ou Lorraine-Alsace-Champagne-Ardenne, les questions transfrontalières seront bien prises en compte. La présentation des travaux franco-comtois et suisses m'a semblé très intéressante. Une voie de progrès résiderait selon moi dans la prise en compte au niveau européen de ces questions. Eurostat cherche actuellement à développer l'information statistique au carreau à partir du recensement. Peut-être pourrions-nous obtenir par ce biais des informations équivalentes pour toutes les zones transfrontalières. Il est vrai que la démarche reste beaucoup plus active sur les façades nord et est, que dans le sud. Avec l'Italie et l'Espagne, des actions ponctuelles ont été menées, mais aucun système d'information n'a été établi, comme cela a pu être le cas avec la Suisse ou le Luxembourg. Dans le contexte où nos moyens sont relativement rationnés, il me paraît important d'avancer de façon coordonnée, avec des statistiques homogènes complétées par des dispositifs bilatéraux, comme aujourd'hui.

Brigitte BACCAINI, CGET

Dans la lignée de la Datar, le CGET a pris toute la mesure de ces questions transfrontalières. Nous appuyons les travaux de la MOT et nous présidons le comité stratégique transfrontalier. Nous avons effectivement noté l'importance des travaux menés au cours de la dernière année, probablement sous l'influence de la présidence luxembourgeoise, particulièrement impliquée sur le sujet. Pour faire avancer l'observation statistique, nous avons néanmoins besoin d'une véritable volonté politique et des moyens financiers importants. L'implication récente de la DG REGIO dans les travaux de la MOT et du CST me paraît extrêmement encourageante, tout comme l'appel à projets qui nous a été présenté le mois dernier à Bruxelles. Il faut probablement que les États envoient des signaux très clairs dans cette direction.

Dominique ALLAIN

En écoutant le SOeS sur les passages alpins et pyrénéens, j'ai eu l'impression que vous ne poursuiviez pas les mêmes objectifs pour l'un et pour l'autre. Est-ce le cas ? Monsieur Imhof, dans votre exposé, vous avez indiqué que vos partenaires ne disposaient pas des mêmes données. Quelle en est la raison ?

Nathalie CARON

Nos obligations sur Caft ne concernent que les quatre points de l'arc alpin. Néanmoins, du point de vue français, il est intéressant de connaître l'ensemble du transit, en particulier aux frontières pyrénéennes. C'est la raison pour laquelle nous avons repris dans notre dispositif ces deux points de passage qui ont toujours figuré dans les enquêtes *ad hoc*.

Gilles IMHOF

Lorsqu'il réalise une enquête par sondage, l'office statistique le fait sur de grandes régions en regroupant certains départements. Pour obtenir des données régionalisées, nous pouvons financer un suréchantillonnage, mais son coût atteint au minimum 150 000 euros. Or certains cantons ne peuvent assumer un tel coût.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Il existe donc des blocages financiers auxquels s'ajoutent des blocages de classification. Ainsi, la Suisse s'intéresse à l'emploi quand la France se concentre sur l'emploi salarié. Or cette différence se révèle importante.

Gilles IMHOF

Le mode d'observation diffère effectivement entre la Suisse et la France.

Patrick PETOUR

Cette différence d'approche entrave notre connaissance de l'appareil productif. La France décompte l'emploi salarié alors que la Suisse comptabilise les emplois totaux.

Olivier DENERT

Nous avons constaté des disparités dans l'avancement des différentes directions régionales de l'Insee sur ces questions. Comment pourrions-nous envisager un lissage par le haut des travaux des directions régionales compte tenu des enjeux de la connaissance, notamment pour les problématiques sociales, immobilières ou foncières ? L'Ostaj réalise un travail tout à fait remarquable, les régions du Nord aussi. Néanmoins, il apparaît un besoin de coordination nationale de ces initiatives foisonnantes, mais parfois difficilement comparables les unes par rapport aux autres. Je pense que la donnée est collectée pour les communes italiennes et espagnoles comme partout ailleurs, mais qu'elle n'est pas exploitée. J'ignore toutefois quelle en est la raison.

Pierre AUDIBERT

Lorsque vous constatez des différences de nomenclatures entre la France et la Suisse, envisagez-vous de changer le système d'information lui-même, d'un côté ou de l'autre ?

Gilles IMHOF

Nous informons nos partenaires lorsque nous rencontrons ces problématiques, mais cela n'aboutit jamais concrètement. Notre requête est enregistrée poliment, puis classée comme tant d'autres, souvent pour des questions financières. Ce projet rassemble trois ou quatre cantons. Dans notre modèle fédéral, il faudrait recueillir l'unanimité de tous les cantons pour éventuellement pouvoir changer le mode de collecte ou d'agrégation des données.

Patrick PETOUR

Le système français se révèle plus centralisé autour de l'Insee. L'occasion nous est donnée ce matin de pouvoir passer à la vitesse supérieure. Les problématiques diffèrent d'un canton à l'autre. Certains peuvent quand même progresser. Genève, par exemple, calcule un taux de chômage au sens du BIT, ce qui n'est pas le cas dans le canton de Neuchâtel. Or ces disparités ne nous facilitent pas la tâche.

Sylvie MARCHAND

Nous avons déjà beaucoup œuvré dans ce sens, en particulier avec les travaux de Jean-Michel Floch, pour traiter les données de façon homogène sur les différents territoires. Nous pouvons poursuivre ces travaux, mais nous dépendons des sources homogènes disponibles. Au niveau régional, les contextes institutionnels, les demandes adressées à l'Insee, les informations statistiques disponibles se révèlent très différents. Coordonner tout cela reste hors de notre portée. Nous avons mis en place une structure légère dans le Nord-Est, qui s'articule autour du directeur régional de Lorraine pour la coordination des initiatives sur cet espace. Je doute que nous puissions reproduire la même organisation dans toutes les régions

frontalières. La connaissance même des problématiques par les acteurs s'avère différente en Italie ou en Espagne. Nous fédérons les initiatives, mais il n'est pas question pour l'instant d'imposer un cadre commun.

Jean PEYRONY

Sur le terrain, les différentes présentations ont montré l'intérêt des programmes Interreg. J'invite l'Insee et les acteurs de ces initiatives locales à nous faire remonter leurs réussites et les difficultés qu'ils ont pu rencontrer avec cet outil de financement. Nous sommes aujourd'hui plus audibles de la DG REGIO. Une enquête est actuellement menée par la Commission européenne sur les obstacles à la coopération transfrontalière. L'occasion nous est donc offerte d'exprimer nos besoins et de faire remonter ces alertes. Du point de vue politique, l'Insee se montre très réactif dans un certain nombre d'actions transfrontalières. Si nous voulons progresser, cette coopération doit aussi devenir un objectif politique. Nous avons besoin que les États et les administrations en charge de l'aménagement du territoire prennent conscience que la cohésion territoriale transfrontalière constitue un objectif en soi. Si cet objectif est affirmé politiquement comme tel, nous disposerons des moyens nécessaires pour obtenir des données.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

J'ai retenu de cette discussion un besoin d'harmonisation des sources. Cette harmonisation me semble plus facile à réaliser dans le cadre européen, avec Eurostat, mais elle nécessite une volonté politique. L'un de nos avis pourrait recommander que le ministre concerné insiste sur le sujet auprès de ses homologues européens. En Suisse, nous pouvons constater les limites posées par la structure fédérale. Je pense cependant qu'un peu de bonne volonté permettrait d'harmoniser les démarches pour faciliter la comparaison.

La séance est suspendue de 11 heures 30 à 11 heures 45.

4. Enquêter la mobilité quotidienne des habitants de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai : un territoire, deux pays, trois enquêtes

Karine SZYMANSKI-PANNETIER, Métropole européenne de Lille

Nous effectuerons, Mathieu Rabaud et moi-même, une présentation à deux voix sur le volet transfrontalier de la prochaine enquête Déplacements de la métropole européenne de Lille (MEL).

La métropole européenne de Lille constitue une agglomération très importante, très dense, qui accueille plus d'un million d'habitants. Elle présente une particularité, tenant à sa frontière de 84 kilomètres avec la Belgique, qui touche des milieux très denses et d'autres qui le sont moins. La prochaine enquête Déplacements de la MEL a pour objectif de connaître les parts modales des différents modes de déplacement. Les enquêtes de ce type représentent des outils incontestables pour obtenir cette information. Ces données permettent d'alimenter des outils d'aide à la décision en termes de modélisation graphique, des études d'urbanisme, des travaux de recherche. Cette base de données, très riche, peut être utilisée durant de nombreuses années pour nourrir les réflexions sur les problématiques de mobilité des habitants. Enfin, cette enquête constitue l'outil parfait pour évaluer le plan de déplacements urbains (PDU) de la MEL, cinq ans après son vote en 2011.

La MEL dispose d'un historique relativement long en matière de données de déplacements, puisque la première enquête de ce type a été menée en 1976, au démarrage des standards Certu. Elle a ensuite conduit cette enquête tous les dix ans. La dernière a été menée en 2006 et la demande est forte d'un renouvellement des données sur la mobilité des habitants, notamment de la part des nouveaux élus. Le réseau de métro subit actuellement des travaux lourds pour renforcer l'offre. L'enquête Déplacements constituera donc un « état zéro » par rapport à l'amélioration de l'offre, ce qui nous permettra de mesurer l'effet de ces travaux lors de la prochaine enquête. Par ailleurs, la délégation de service public de transport doit être renouvelée en 2018 et l'enquête fournira des données pour alimenter le cahier des charges de ce contrat. Enfin, nous menons une réflexion sur l'introduction de modules complémentaires à intervalles plus réguliers pour compléter l'interrogation à dix ans. Nous y travaillerons donc dans le cadre l'enquête 2016.

Le contexte transfrontalier présente une importance indéniable pour la MEL. Nous avons déjà conduit une première enquête transfrontalière en 2006 et les acteurs politiques nous demandent des données à l'échelle de l'Eurométropole, le groupement européen de coopération territoriale (Gect) de deux millions d'habitants qui rassemble Lille, Courtrai et Tournai. La mobilité ne s'arrête pas aux frontières et il apparaît nécessaire de disposer de données sur les déplacements dans ce périmètre. Nous rencontrons une problématique de

double frontière avec la Wallonie et la Flandre. Or la Belgique, État fédéral, a confié la compétence en matière de mobilité aux régions. Nous devons donc travailler avec des interlocuteurs à la fois de la Région wallonne et de la Région flamande, avec la problématique de la langue.

Mathieu RABAUD, Cerema

Les enquêtes Déplacements standard Certu restent comparables dans le temps et dans l'espace, ce qui permet d'actualiser régulièrement les données. Elles permettent d'enquêter tous les modes de transport (voiture, train, avion, piéton, vélo, etc.) et nous nous intéressons à tous les motifs de déplacement, que ce soit le travail, les études, les loisirs, les achats, etc. Ces enquêtes couvrent par défaut les jours de semaine, du lundi au vendredi, mais nous avons choisi pour cette nouvelle édition d'élargir le champ d'interrogation au week-end. Enfin, elles se concentrent sur les résidents du territoire enquêté. C'est l'une des raisons pour lesquelles la MEL a souhaité étendre son enquête à la zone transfrontalière avec la Belgique. Si elle n'avait enquêté que son territoire, en effet, elle n'aurait pas recueilli d'informations sur les visites de ses voisins belges..

Karine SZYMANSKI-PANNETIER

La première enquête transfrontalière dans le cadre de la mobilité a été conduite en 2006. Nous avons alors la volonté de connaître la mobilité de nos voisins, les flux et les pratiques modales en général. La différence de taille des deux territoires enquêtés en Belgique vient du fait qu'un partenariat a été mis en place avec la Région wallonne. Dans notre projet initial, nous souhaitions *a minima* connaître les flux frontaliers très proches et la MEL avait accepté de financer cette interrogation à 100 %. Nous nous étions néanmoins laissé la possibilité d'élargir ce périmètre si nous parvenions à conclure un partenariat avec nos voisins belges. En 2006, nous avons réussi à mettre en place ce partenariat avec la Wallonie, mais nous ne sommes pas parvenus à faire de même avec la Flandre. Côté flamand, l'enquête s'est déroulée selon le même standard Certu et la même méthodologie que sur le territoire de la MEL, en face à face, mais en néerlandais. En Wallonie, en revanche, le partenariat a abouti à l'utilisation de la méthode belge MOBEL, une méthode épistolaire autoadministrée. Or les méthodes se révélaient très différentes et les comparaisons se sont avérées finalement impossibles.

Nous avons néanmoins pu exploiter certains résultats. Ils montrent que globalement la mobilité reste à peu près du même ordre en Flandre et sur la MEL. Cependant, l'utilisation du vélo est dix fois plus importante en Flandre que sur le territoire de la MEL. Nous avons réalisé toutes les exploitations possibles des enquêtes Ménages avec la Flandre, car nous avons employé la même méthodologie. Nous n'avons pas pu, en revanche, faire de même avec la Wallonie, car dans ce questionnaire autoadministré, les personnes interrogées oubliaient souvent les petits déplacements, ce qui fait la force des enquêtes Certu. Nous connaissons tout de même les flux transfrontaliers, de l'ordre de 65 000 déplacements de frontaliers belges, dont 43 % sur la frange frontalière. Nous avons également pu croiser les données avec une enquête cordon. S'agissant des données de mobilité pures, en revanche, nous n'avons pas pu conduire un vrai travail de comparaison. C'est sur la base de ce constat que nous avons bâti notre nouveau projet.

Mathieu RABAUD

L'enquête 2016 donnera lieu, sur la MEL, à une interrogation en face à face classique de 4 520 ménages, une enquête téléphonique de 1 700 personnes sur les mobilités du week-end et une enquête téléphonique complémentaire de 4 000 personnes sur les jours de semaine qui sera renouvelée tous les trois ou quatre ans. Elle sera complétée par deux enquêtes en Belgique, une en Flandre et l'autre en Wallonie.

Karine SZYMANSKI-PANNETIER

Du point de vue organisationnel, la MEL est maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération. Elle est assistée dans cette tâche par le Cerema, qui possède une grande expertise sur les enquêtes « standard Certu ». Le montage des différents volets du projet a été conditionné par les cofinancements. Des partenariats financiers ont été mis en place avec les deux régions belges, chacune d'elles prenant en charge la moitié du coût de l'enquête conduite sur son territoire. Le Cerema, l'État, la région et l'Ademe participent également au financement de l'opération. Nous faisons appel au prestataire TEST, une société spécialisée dans les enquêtes Ménages-Déplacements, avec deux sous-traitants, dont AQ-Rate, un institut de sondage bruxellois qui dispose d'enquêteurs bilingues formés par Ed Field, spécialisé dans les enquêtes de données téléphoniques. En termes de calendrier, le projet a démarré en fin d'année dernière. Le recueil terrain de l'enquête commencera début décembre pour se poursuivre jusqu'à la fin du mois d'avril 2016. La collecte se

déroulera sur une période relativement longue et nous attendons les résultats pour la fin de l'année prochaine. Ils donneront lieu à plusieurs mois de traitement, compte tenu de la richesse des bases.

Le périmètre du projet couvre l'Eurométropole, soit 2,1 millions d'habitants avec des densités disparates et une répartition inégale, puisque la MEL compte un million d'habitants, la partie Flamande 630 000 habitants et la partie Wallonne 345 000 habitants. Nos interlocuteurs pour cette enquête sont les régions, SPW pour la Wallonie et Vlaamse Regering pour la Flandre. Cette dualité n'est pas toujours très simple, mais l'Eurométropole joue un rôle de facilitateur dans la démarche, du point de vue technique et politique, puisqu'une commission mobilité se réunit et valide les projets. L'accord partenarial a pu être rapidement établi pour cette nouvelle édition. Les premiers contacts ont été noués en octobre 2014. Wallons et Flamands ont très vite adhéré au projet, acceptant même de le cofinancer..

Mathieu RABAUD

Pour cette nouvelle édition, tirant parti de l'expérience de 2006, nous avons essayé de nous rapprocher autant que possible du modèle des enquêtes françaises, en évitant l'interrogation en face à face puisque cela s'était révélé compliqué et en ne reprenant pas la méthode épistolaire. Comme sur les grandes agglomérations françaises, nous avons choisi d'enquêter les habitants de l'agglomération en face à face et les habitants des territoires alentour par téléphone.

Une première difficulté s'est fait jour : nous n'avons pas pu accéder au registre national belge qui comprend le nom et différentes informations sur chaque citoyen belge. Nous avons donc dû trouver une solution alternative pour le tirage au sort des échantillons, en utilisant un fichier de numéros de téléphone et d'adresses moins solide du point de vue qualitatif. Nous avons également dû modifier notre période d'enquête, en nous intéressant, à l'initiative de nos partenaires belges, non seulement aux jours de semaine comme nous l'avions prévu initialement, mais aussi au week-end. Enfin, nous avons rencontré quelques difficultés pour récupérer des données SIG sur le territoire belge.

L'enquête repose sur la méthodologie Standard Certu « Grand territoire », avec une interrogation par téléphone en parallèle à l'enquête française, en ajustant les questions sur les vacances scolaires, différentes entre les deux pays. Nous utilisons le questionnaire standard de l'enquête française en y apportant quelques modifications. Nous devons notamment traduire le questionnaire pour les néerlandophones et procéder à de petites adaptations à la marge (appellations collège/lycée, puissance fiscale des véhicules, notion de transport collectif urbain, etc.). Nous avons néanmoins sauvegardé l'essentiel, car la notion de déplacement ne change pas d'un pays à l'autre. La structure du questionnaire et la méthode de passation restent également stables de chaque côté. Nous allons mettre en place un contrôle qualité et un suivi de la collecte de même niveau qu'en France pour garantir de bons résultats. Nous déploierons par ailleurs une procédure de redressement identique pour les données belges et françaises et nous pourrions ainsi constituer une base de données pour exploiter d'une manière totalement transparente les données françaises et les données belges.

Karine SZYMANSKI-PANNETIER

Cette enquête souffre de plusieurs freins. L'accès au registre national belge s'est avéré impossible et si nous n'avions pas trouvé de solution de repli, nous n'aurions pas pu conduire d'enquête en Belgique. Du point de vue législatif, nous devons tenir compte de trois législations différentes édictées par l'État fédéral, la Région wallonne et la Région flamande, qui peuvent varier selon les sujets. Cette complexité engendre un doublement du travail technique. Pour autant, cette enquête présente de nombreux atouts. Nous avons reçu une aide importante du point de vue technique et financier de l'Eurométropole. La démarche reste exploratoire, car même si nous disposons déjà d'une première expérience en 2006, nous avons su, pour cette nouvelle édition, bâtir un partenariat avec les deux entités belges. Nous pensons d'ailleurs que cette collaboration technique pourrait se poursuivre sur d'autres sujets à l'avenir. Les premiers résultats de cette opération sont attendus pour l'an prochain..

5. Groupes d'entreprises implantés en France et à l'étranger

Henri MARIOTTE, Insee

Je vous expliquerai ce que peut apporter le répertoire des groupes à la connaissance territoriale, que ce soit sur les territoires français ou les territoires étrangers, proches ou lointains. J'évoquerai également le répertoire européen des groupes qui se met en place depuis quelques années.

Lifi (liaisons financières) existe depuis 1980. Il visait à l'origine à identifier les liaisons capitalistiques entre unités légales en France avant de s'étendre à l'étranger. En 1984 s'est mis en place un répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État. L'application a été rénovée en 1995 et nous avons complété notre information en 1999 avec une source commerciale, l'enquête se révélant insuffisante pour couvrir un champ complet et notamment les petits groupes. Dans le cadre des travaux européens, à partir de 2008, nous avons commencé à mener des travaux de détermination de la nationalité des groupes et nous avons lancé un projet de refonte pour traiter les données Lifi.

Lifi constitue le répertoire des groupes en France. Il enregistre tous les liens capitalistiques entre les unités légales, que ce soit les liens financiers entre les unités légales françaises (actionnaire et filiale) ou les liens entre une unité légale française et une unité légale étrangère, que la nationalité étrangère concerne l'actionnaire ou la filiale. La collecte de cette information ne repose plus sur une enquête comme par le passé, mais sur des données administratives et commerciales. À partir de ces liens, Lifi peut construire les groupes en repérant les têtes de groupe auxquelles il peut associer les filiales détenues majoritairement. Pour les groupes étrangers, nous ne nous limitons pas à l'actionnaire ultime, qui peut être une holding ; nous repérons aussi le centre de décision pour déterminer la véritable nationalité du groupe.

Lifi fournit donc des informations sur :

- la tête de groupe, c'est-à-dire l'actionnaire ultime, souvent une holding ;
- la taille du groupe en France (les effectifs et le chiffre d'affaires cumulé des filiales) ;
- l'activité principale du groupe ;
- le centre de décision du groupe, en lien avec l'EGR, ce qui permet de déterminer la véritable nationalité des groupes ;
- les entreprises qui composent le groupe, en lien avec le profilage qui se met en place au sein de la DSE.

Comme il détermine la nationalité de chaque groupe, Lifi permet de repérer tous les groupes étrangers qui opèrent en France, qu'ils viennent de l'Union européenne (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, etc.) ou d'ailleurs (Suisse, États-Unis, Chine, Japon, etc.). Lifi permet également de connaître la composition globale du groupe en France, c'est-à-dire toutes les unités légales, notamment les établissements implantés sur le territoire français et le volume des effectifs de chacun d'eux. Ainsi, grâce à Lifi, nous pouvons de repérer la région principale d'implantation des groupes d'une nationalité particulière, leurs activités et, le cas échéant, l'existence de choix privilégiés d'implantation en fonction de la nationalité des groupes.

En aval de Lifi, le règlement européen Fats (Foreign Affiliates Statistics) impose à tous les États de transmettre un certain nombre de statistiques sur les filiales françaises des groupes étrangers (« Inward Fats ») et les filiales étrangères de groupes français (« Outward Fats »). Pour répondre à ce règlement, côté « Inward Fats », nous utilisons les données individuelles d'Esane que nous enrichissons des données de Lifi. Nous obtenons ainsi une somme de variables pour chaque croisement d'activité et de nationalité (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectif, etc.). Nous pouvons alors répartir ces agrégats par pays de détention du groupe et par activité. Nous produisons ces données tous les ans pour Eurostat. Elles permettent de connaître l'importance en France des groupes étrangers et le secteur d'activité dans lequel ils opèrent. Les « Inward Fats » montrent que les groupes américains restent les plus représentés en France, devant les groupes allemands et britanniques. La présence des groupes britanniques a légèrement diminué, mais cet effet peut résulter du fait que, depuis 2008, nous déterminons la véritable nationalité du groupe alors que nous utilisons auparavant la nationalité de la tête de groupe. Or au Royaume-Uni certains fonds de pension ou de placement peuvent détenir des groupes sans constituer pour autant leur centre de décision. Ces résultats peuvent être détaillés par secteur d'activité sur l'effectif, le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée.

Les « Outward Fats » couvrent les filiales étrangères des groupes français. LIFI permet d'identifier les groupes français possédant au moins une implantation à l'étranger et sert donc de base de sondage pour Ofats. Néanmoins, comme il s'agit d'unités légales étrangères, nous ne disposons d'aucune information économique (effectif, chiffre d'affaires) sur elles. L'Insee conduit donc en parallèle une enquête auprès des groupes pour obtenir des données sur un certain nombre de variables fondamentales (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectif, etc.), réparties par secteur d'activité et par pays d'implantation. L'Insee a choisi de réaliser un sondage exhaustif de tous les groupes français présents à l'étranger (entre 2 500 et 3 000 groupes recensés). Les résultats d'Ofats font apparaître une prédominance des implantations de groupes français au Royaume-Uni et en Allemagne pour l'Europe et, dans le reste du monde, aux États-Unis, mais aussi au Brésil ou en Chine.

Le répertoire européen (EGR) se met en place. Ce répertoire central, hébergé par Eurostat sera relié aux répertoires statistiques nationaux, Sirius, Lifi et le répertoire statistique des entreprises profilées pour la France, afin de constituer un réseau de répertoires.

Son champ théorique couvre l'ensemble des groupes multinationaux implantés dans au moins un pays de l'Union européenne ou de l'AELE (Association européenne de libre-échange), notamment la Suisse. Un groupe monopays n'intéresse pas l'EGR, car il est déjà traité entièrement par un institut national statistique. Pour chaque groupe, l'EGR contient toutes les unités légales qui le composent et, à terme, toutes les entreprises de ce groupe. Il a également pour vocation à attribuer un identifiant européen (LEID) à toutes les unités légales de ces groupes. Il devrait permettre d'harmoniser les statistiques entre les pays européens, notamment pour les FATS, puisqu'il sert de base de sondage à ceux-ci. À terme, il doit également intégrer les informations du profilage européen.

L'EGR constitue un peu l'équivalent de Lifi au niveau européen, mais seulement pour les groupes multinationaux. Pour la partie française, une cohérence doit être assurée entre les deux sources. Quant aux filiales étrangères, l'EGR offrira à Lifi des données plus complètes, en identifiant par exemple toutes les filiales européennes des groupes multinationaux opérant en France.

Échanges avec la salle

Michel DUEE

En examinant la carte, j'ai eu l'impression que l'enquête sur les déplacements ne dépassait pas le territoire de la métropole de Lille en France alors que son périmètre s'étend assez largement en Belgique.

Karine SZYMANSKI-PANNETIER

Les flux d'échange entre le territoire de la MEL, le Nord-Pas-de-Calais et la Belgique se révèlent très importants. En France, nous ne dépassons pas le territoire de la MEL. Nous souhaitons à l'origine aller plus loin et nous avons introduit une tranche complémentaire au marché à cette fin, mais nous n'avons pas obtenu les cofinancements nécessaires.

Mathieu RABAUD

Sur le reste de la région, notamment le bassin minier, les agglomérations de Valenciennes, Douai et Arras ont conduit des enquêtes Déplacement au cours des quatre dernières années (respectivement 2011, 2012 et 2014). Ces territoires sont donc déjà couverts par des données de mobilité qui n'avaient pas réellement besoin d'être mises à jour, eu égard au coût de ces enquêtes. Pour compléter l'observation, il conviendrait de mener cette enquête sur l'agglomération de Lens-Béthune. Le projet a été reporté le temps de la mise en place du dispositif de bus à haut niveau de service prévue dans deux ou trois ans. La dernière enquête sur ce territoire a été réalisée en 2005-2006.

Karine SZYMANSKI-PANNETIER

La région Nord-Pas-de-Calais mène également une enquête régionale – la dernière édition a été réalisée en 2011 – qui vient consolider toutes les données urbaines et les complète par des enquêtes téléphoniques. Nous espérons que cette enquête sera mise à jour rapidement pour pallier les limites du dispositif d'observation déployé sur la MEL.

Olivier DENERT

Dans les bandes frontalières, des entreprises de la nationalité du pays voisin sont parfois surreprésentées. Menez-vous des travaux dans cette direction ? Est-il techniquement possible d'effectuer un zoom territorial sur le sujet ?

Henri MARIOTTE

Je n'ai pas eu connaissance de travaux particuliers sur ce sujet, sauf peut-être par certaines directions régionales de l'Insee, en Alsace par exemple. Néanmoins, le répertoire des unités légales et des entreprises SIRUS et le répertoire des groupes nous fournissent la nationalité des groupes et de leurs unités légales. Les sources sont donc disponibles et nous pourrions repérer les liens entre la nationalité du groupe et les régions d'implantation en France.

III. PROPOSITION D'AVIS

Dominique ALLAIN

Je vous propose l'avis suivant :

Les différentes initiatives présentées montrent que la coopération entre statisticiens permet de disposer de données transfrontalières utiles aux autorités politiques, aux partenaires institutionnels, aux acteurs et utilisateurs nationaux et régionaux, malgré les difficultés liées aux différences de référentiels entre pays (concepts, nomenclatures et zonages).

Cependant, il reste à réaliser des progrès pour certaines thématiques et mailles géographiques pour disposer de davantage de données statistiques. Il faut également pouvoir calculer les indicateurs utiles pour mesurer les progrès de l'intégration transfrontalière visée par les programmes Interreg, qui doivent par ailleurs contribuer au financement de cette observation.

Plusieurs voies d'amélioration sont possibles.

L'une des voies prometteuses est de travailler avec des données carroyées qui permettent de s'affranchir des zonages administratifs.

L'autre voie est de participer à des projets européens comme le répertoire européen des groupes (EGR) et ceux mis en œuvre par la DG REGIO ou le programme Espon, et de développer l'utilisation d'enquêtes harmonisées au niveau européen comme l'enquête Transport routier de marchandises.

Le Conseil apprécie ces initiatives européennes qui permettent de mesurer les liens qu'entretiennent la France et les autres pays, dont les pays frontaliers. Il souligne par ailleurs l'intérêt qu'a l'implication des États membres dans le cadre de leurs politiques d'aménagement du territoire.

Jean PEYRONY

Je vous proposerai d'indiquer dans la dernière phrase « *dans le cadre de la coordination de leurs politiques d'aménagement du territoire* ».

Sylvie MARCHAND

Ne pourrions-nous pas signaler que l'utilisation des données carroyées est explorée par Eurostat ?

Dominique ALLAIN

Nous pouvons effectivement l'ajouter.

La Commission Territoires approuve l'avis présenté en séance.

IV. PRESENTATION DES PROGRAMMES ANNUELS DE TRAVAIL 2016

Michel DUEE

Le programme de travail pour 2016 est marqué, comme le précédent, par l'impact des changements institutionnels qui se traduisent par un besoin de statistiques et d'analyses. Le premier de ces changements tient bien sûr à la fusion des régions qui interviendra en début d'année 2016. L'Insee a anticipé la diffusion de données sur les nouvelles régions et l'ensemble du système statistique public doit s'y adapter. Ces changements vont également affecter le découpage des zonages européens NUTS. Il est en effet envisagé que les nouvelles régions deviennent le niveau NUTS1, c'est-à-dire le niveau le plus agrégé. Un règlement NUTS pourrait paraître dans cette optique début 2017 pour entrer en vigueur pour la production de données à partir de 2018.

À un niveau plus local, la carte communale devrait connaître de nombreuses évolutions à court terme avec la mise en place de communes nouvelles venant fusionner plusieurs communes. Le Code officiel géographique doit s'adapter, tout comme le répertoire Sirene et l'ensemble des utilisateurs devront prendre en compte ces évolutions. La carte intercommunale évoluera elle aussi très fortement avec la mise en place

de la métropole du Grand Paris, la métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, qui devrait amener de nombreuses communautés de communes existantes à se regrouper en 2016. Les systèmes d'information devront là encore s'adapter à ces mouvements.

La période actuelle est également marquée par les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Courant 2016, la quasi-totalité des données disponibles sur les anciennes ZUS le sera aussi sur ces quartiers prioritaires. Des suréchantillons seront réalisés sur ces quartiers dans plusieurs enquêtes, notamment l'enquête Cadre de vie et sécurité et les licences sportives seront géolocalisées.

Sylvie MARCHAND

Je me bornerai à souligner quelques points qui ont été mis en avant par les différents services statistiques. Nous pouvons encore attendre d'importants progrès de la part des grands systèmes d'information nationaux en 2016. Concernant le système d'information sur les revenus, avec les données issues du dispositif Filosofi au cours de l'année 2015, nous devrions obtenir en 2016 des données infracommunales jusqu'au niveau du carreau sur les fichiers 2012, puis 2013.

En matière d'emploi, nous continuons de construire le dispositif Siera qui influe sur les données de l'emploi conjoncturelles. Le rapprochement national et régional entre l'Insee et l'Acoss pour la production de statistiques trimestrielles d'emploi commencera à prendre corps en 2016. En matière structurelle, la DSN s'étend progressivement. Son exploitation affecte la connaissance de l'emploi locale que nous pouvons obtenir au travers de Clap. Ce dispositif devra donc faire l'objet d'une réingénierie à l'horizon 2017-2018, puisque c'est en 2016 que nous pourrions produire pour la dernière fois Clap comme nous le faisons aujourd'hui.

S'agissant de la base permanente des équipements, nous allons généraliser la diffusion des coordonnées XY et essayer de produire des données en évolution qui intéressent particulièrement le CGET et tous les acteurs œuvrant pour l'égalité des territoires. Ces données revêtent notamment un grand intérêt pour établir les schémas d'accessibilité des services au public. La constitution d'une base nationale des arrêts de transport urbain est envisagée. Combinée avec des données sur les distances, elle permettrait elle aussi de fournir des informations particulièrement importantes sur les mobilités. Le SOeS nous annonce par ailleurs de nombreux travaux sur l'utilisation des sols, avec la mise à disposition d'un nouveau millésime de Corine Land Cover et une valorisation de cette source. Une enquête sur le financement de la recherche par les collectivités locales sera également réalisée par le Sies.

En matière de calcul d'indicateurs, l'Insee et la Drees devront travailler sur les indicateurs de suivi des plans pauvreté qui ont succédé aux PPLPIS (plans pluriannuels de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale) et solliciteront les conseils départementaux pour obtenir des informations à cette fin. L'Insee et le SOeS poursuivront également la production d'indicateurs de bien-être et qualité de vie. Sur les quartiers prioritaires, nous produirons en 2016, à la demande du CGET, des populations légales pour ces quartiers comme nous l'avons fait pour les ZUS sur le millésime 2006 du recensement. Cette donnée permet notamment de répartir les dotations entre les communes. Toujours à ce niveau, nous mobiliserons les indicateurs des CAF et de Pôle emploi. S'agissant de l'utilisation des sols, des indicateurs sur la consommation de l'espace devraient être produits par le SOeS, en partenariat avec le Cerema.

Dans le domaine des études, l'Insee devrait publier en 2017 un numéro d'*Économie et Statistique* consacré aux régions et territoires. Nous avons reçu une vingtaine de propositions pour huit à dix articles. Ce numéro pourrait notamment évoquer la cohérence des nouvelles régions, les mobilités intra régionales et bien d'autres sujets. Le CGET a également prévu des publications sur les nouvelles régions et les quartiers prioritaires. Enfin, le Sies nous annonce un atlas des effectifs étudiants.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Je souhaiterais insister sur la nécessité d'améliorer les statistiques dans les outre-mers, notamment dans le domaine de la santé et de l'environnement. Des demandes de rapports de tous ordres se font jour. Il convient de veiller à ce que la production de statistique atteigne le même niveau que sur le territoire métropolitain, même si l'exercice paraît difficile tant il implique la mobilisation de moyens. Il s'agit d'assurer l'égalité des territoires.

Sylvie MARCHAND

Nos travaux dans ce sens dépendent aussi de la qualité des sources administratives. Nous espérons toutefois pouvoir étendre le dispositif Filosofi au moins à certains DOM pour le millésime 2013.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Il me paraîtrait pertinent d'établir un plan pluriannuel pour tenter de rattraper le retard sur les sujets les plus importants.

CONCLUSION

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Je vous remercie pour votre participation. Lors de notre commission de printemps, nous devrions aborder la question de l'occupation des sols. Nous évoquerons notamment l'enquête Teruti, Corine Land Cover et l'inventaire national forestier.

La Commission Territoires se réunira le 9 mars 2016 après-midi.

La séance est levée à 12 heures 55.

AVIS D'OPPORTUNITE

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête de conjoncture auprès des administrations publiques locales

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête trimestrielle

Demandeur : Insee - Direction des études et synthèses économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2015, la Commission Territoires a examiné le projet d'enquête de conjoncture auprès des administrations publiques.

Cette enquête nouvelle s'inscrit dans le dispositif d'enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et des ménages mises en œuvre par l'Insee, constituant ainsi un élément essentiel du dispositif français d'élaboration du diagnostic conjoncturel. Cette enquête est sans lien avec un règlement européen.

La Caisse des dépôts intervient auprès des acteurs publics locaux en finançant leurs projets de long terme et, à ce titre, doit disposer d'informations précoces -quantitatives et qualitatives- lui permettant d'anticiper les décisions d'investissement de ces acteurs publics locaux. La DGFIP³ est la principale source d'information en la matière mais les données dont elle dispose ne permettent pas un suivi trimestriel ni d'établir des prévisions fiables sur l'année (y compris en matière de réalisation des investissements effectifs sur l'année). Les comptes nationaux trimestriels n'estiment ces investissements qu'à partir des données du chiffre d'affaires de secteurs d'activité concernés (en travaux publics et bâtiments) et les données infra annuelles directes sont quasiment inexistantes ou inexploitable pour une bonne connaissance trimestrielle.

Ainsi une telle enquête de conjoncture vise à améliorer fortement le système d'information infra annuel sur les administrations publiques locales, permettant de mieux anticiper les décisions d'investir des acteurs publics locaux bien avant que ne soient rendues publiques les données relatives au budget primitif et au budget exécutif. Et par ailleurs, un baromètre régulier et durable des intentions de dépenses des acteurs publics locaux pourra être mis en place.

Le champ de l'enquête couvre les collectivités locales : régions, département, communes et groupements à fiscalité propre. Dans un second temps, il pourrait être élargi aux établissements publics de santé, aux ports et aux universités.

Elle couvre la France entière, y compris DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion et Mayotte), sans extension régionale.

Environ 3 000 unités légales seront interrogées à partir d'un échantillon tiré dans le répertoire Sirène. Les régions, départements, communes et groupements à fiscalité propre au-delà d'un certain seuil seront interrogés exhaustivement (10 000 habitants), tandis que les communes et les groupements à fiscalité propre d'au moins 1 000 habitants, et en deçà du seuil de 10 000, seront interrogés par sondage.

Les unités enquêtées recevront dans un premier temps un questionnaire papier envoyé par courrier postal, un mode de collecte par Internet étant envisagé par la suite.

La première interrogation est prévue pour mai 2016.

³ Direction générale des finances publiques

Le temps de réponse estimé ne devrait pas dépasser 15 minutes.

Le comité de concertation est composé de l'Insee, la Caisse des dépôts et la direction générale des collectivités locales.

Il n'est pas prévu de retour personnalisé aux enquêtés. Fin 2016, les résultats des deux premières interrogations seront valorisés dans un numéro d'Insee Focus, tandis qu'à compter de 2017 ils seront diffusés trimestriellement dans la collection Informations Rapides de l'Insee et les données seront disponibles dans la [Banque de données macro-économiques \(BDM\)](#).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour **cinq années à compter de l'année 2016** pour la période allant de **2016 à 2020 inclus**.